

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRESENTATION

SCOP TIC 44/Culture LSF – 36 bd Joliot Curie – 44 200 Nantes.

SIRET : 802 164 251 00042 APE : 7430 Z , inscrite au RCS sous le numéro : 802 164 251.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 52440866044.

TIC 44/Culture LSF est une société coopérative, ayant pour objet :

- Prestations d'interprétation et de traduction Français/Langue des signes française
- Conseil, Expertise et Formation sur le domaine de l'interprétation et de la traduction
- Accompagnement des structures culturelles à la mise en accessibilité de leurs offres, dans divers domaines (musée, tourisme, festivals, événements, bibliothèques, cinémas...) et toutes les activités connexes, notamment de formation et de production audiovisuelle en LSF.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables **aux prestations de formation effectuées par la SCOP TIC 44 / Culture LSF**, pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la SCOP TIC 44/ Culture LSF s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la SCOP un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Une attestation de présence sera fournie, de manière nominative, tout comme un questionnaire de satisfaction et d'auto-évaluation en fin de formation.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture. Le règlement des factures, à 90 jours fin de mois, peut être effectué par virement bancaire (RIB fourni avec la Facture) ou par chèque.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer sur son bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, la différence restera à la charge du client.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : contact@culturelsf.com. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 30% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, l'intégralité de la somme sera due. La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la SCOP TIC 44 / Culture LSF ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la SCOP TIC 44 / Culture LSF et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Nantes.